



## CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 2 AVRIL 2026

Le 2 avril 2026 à vingt heures et deux minutes, le Conseil municipal de la commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

### Présents :

M. Victor DA SILVA, M. Romain MILLARD, Mme Michèle BOULANGER, M. Olivier LEHOUSSEL, Mme Anne GRAVELEAU (n'a pas pris part au vote de la délibération n°2026-04-049), M. Michel CINOTTI, Mme Nathalie PLUMAIL, M. Fathi AÂRAB, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Pascal FOURNIOUX, M. Patrick COSSARD, M. David POLIZZI, Mme Sandrine LEMONNIER, Mme Francine NEGRO, M. Carmelo RANDAZZO, M. Ismaïl MESLOUB, Mme Virginie POLIZZI, Mme Sarah DEGENNE, M. Christophe OLIVIER, M. Fernando MACHADO, Mme Karine LORIN, M. Nicolas MORIN, Mme Anaïs BONNAMY, M. Mickaël DA CONCEIÇÃO, Mme Anaïs LEMONNIER, Mme Lili-Rose BLANCHARD, M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX, Mme Marina BOUTAULT-LABBE.

### Absents excusés représentés :

Mme Chloé BERTHAUD – pouvoir à M. Romain MILLARD  
Mme Amina ABICHOU – pouvoir à Mme Ophélie GUIN

### SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture et de sa publication sur le site de la Ville le 10 avril 2026.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION DE CONCERTATION ET DE LA COMMISSION DE CONCILIATION DE L'ASSOCIATION ARTS ET SPORTS A VILLEBON (ASV)**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts de l'Association Arts et Sports à Villebon (ASV),

**Vu** la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et l'ASV,

**Vu** la convention de mise à disposition de locaux conclue entre la Ville et l'ASV et en particulier ses articles 16 à 18,

**Considérant** l'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026,

**Considérant** qu'il convient de désigner les 3 Conseillers municipaux appelés à siéger au sein de la Commission de concertation de l'ASV,

**Considérant** qu'il convient de désigner les 2 Conseillers municipaux appelés à siéger au sein de la Commission de conciliation de l'ASV,

**Considérant** que le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée,

**Vu** la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

**Considérant** le rapport de M. le Maire,

**Considérant** les candidatures de M. Fernando MACHADO, M. Nicolas MORIN et Mme Sarah DEGENNE pour la Commission de concertation et de M. Fernando MACHADO et Mme Sarah DEGENNE pour la Commission de conciliation de l'ASV,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX, Mme Marina BOUTAULT-LABBE et Mme Amina ABICHOU par procuration, s'étant abstenus),**

**DESIGNE** comme représentants du Conseil municipal au sein de :

La Commission de concertation de l'ASV :

- M. Fernando MACHADO
- M. Nicolas MORIN
- Mme Sarah DEGENNE

La Commission de conciliation de l'ASV :

- M. Fernando MACHADO
- Mme Sarah DEGENNE

**CHARGE** le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 2 avril 2026,



**Le Maire,**

**Victor DA SILVA**

**Le Secrétaire,**

**Christophe OLIVIER**